Association pour le Droit de Mourir dans la Dignité
130, rue Lafayette – 75010 PARIS
Services administratifs : 01 48 00 04 16
ADMD-Ecoute : 01 48 00 04 92
Fichier national des directives anticipées : 01 48 00 09 89
site : admd.org Twitter : @admdfrance • @jeunesadmd

Déléguée Départementale : Mme Attingré 18, allée des Vergers – 24660 – Coulounieix-Chamiers
09 83 73 24 27

INVITATION
19eme JOURNEE MONDIALE DES ADMD

Nous vous invitons à assister au dépôt de gerbe de fleurs auprès de la plaque commémorative de l'ADMD, parc Gamenson à 11 heures
le samedi 31 OCTOBRE 2026
en présence de l'attaché parlementaire de M. Peytavie député de la 4eme circonscription de Dordogne, du représentant du Conseil Départemental de M. Cadet Maire de Périgueux,

avec le soutien des Sénateurs de Dordogne, la presence de partis politiques, des associations qui travaillent à cette reconnaissance, de nos militants, personnes de confiance, et sympathisants,pour nous rappeler les morts qui sont décédés sans que leur volonté ne soit respectée.

« Nous avons obtenu le vote de deux lois historiques. Mais une loi ne change la vie des citoyens que lorsqu'elle est effectivement appliquée. Les soins palliatifs ne peuvent pas être une variable d'ajustement budgétaire et le droit à l'aide à mourir ne peut pas attendre indéfiniment ses décrets d'application », déclare Notre Président Jonathan Denis
Nous sommes réunis ce jour, pour commémorer ceux qui sont morts sans que leur volonté ne soit appliquée. La loi que nous demandons depuis 46 ans a été votée. On nous dit que les décrets d'application seront promulgués au mois de janvier, avant les élections présidentielles … Compte-tenu de l'opposition du Sénat et celle du premier ministre attendons-nous encore à des discussions sans fin, qui conduirons peut-être à ce que ces décrets ne soient promulgués qu'après les élections présidentielles !
L 'ADMD appelle donc le Gouvernement à publier dans les meilleurs délais les décrets d'application, afin que ces nouveaux droits ne restent pas théoriques. De nombreuses Françaises et de nombreux Français les attendent impatiemment.

L ’ADMD sera également attentive au prochain projet de loi de financement de la Sécurité sociale. Alors que des efforts de réduction des dépenses publiques sont annoncés, nous demandons que les moyens consacrés aux soins palliatifs soient sanctuarisés, conformément aux ambitions affichées par la loi du 26 mai 2026.

-=-=-=-=-=-=-=-=-=-=-=-=-=-=-=-=-=-=-

Madame Attingré vous annonce qu’elle quittera sa fonction de responsable de la délégation départementale de Dordogne, le 30 juin 2027.
Un nouveau ou une nouvelle déléguée et délégué.e adjoint.e, après candidature, devront être nommé.es par le siège à Paris pour la remplacer.
Bien sûr Mme Attingré aidera et pourra accompagner les nouveaux délégués, s’ils le souhaitent, avant de quitter sa fonction.
Pour plus d’information : Contactez Mme Attingré, dès maintenant.

-=-=-=-=-=-=-=-=-=-=-=-=-=-=-=-=-=-=-

Après la cérémonie, nous pourrons continuer à discuter autour d’une table, toujours conviviale, au café restaurant le CAFE DE LA PLACE 7, place du Marché au Bois à Périgueux vers 12h30.

Réservation obligatoire 25 euros par personne.

-=-=-=-=-=-=-=-=-=-=-=-=-=-=-=-=-=-=-

A découper et à retourner :

Merci de répondre rapidement :

Nom
Prénom **Nbre de personne :**

Joindre un chèque au nom du CAFE DE LA PLACE avant le 27 octobre 2025, envoyez votre réponse à :

Madame Attingré – 18, allée des Vergers – 24660 - Coulounieix-Chamiers